

UE 1 FONDAMENTAUX DU DROIT

Enseignante : Mme Florence Demirdjibashian

Organisation des cours sur la semaine :

4 heures de cours (1 séance de 3 H et une séance d'1 H) plus 1 H en demi groupe chaque semaine

Présentation de l'UE 1 « Fondamentaux du droit »

Le programme de 1^{ère} année est riche et très varié. Il constitue les bases indispensables pour la poursuite d'études dans la filière DCG/DSCG où le droit est très présent.

Ce cours est scindé en 4 grandes parties :

- Introduction générale du droit

On étudie dans cette partie les sources du droit, l'organisation judiciaire (les différentes juridictions, le procès, les recours en justice, les modes alternatifs de règlement des différends comme l'arbitrage, la conciliation et la médiation) et le droit de la preuve.

- Les personnes et les biens

La scène juridique est animée par des personnes qui présentent des caractères spécifiques suivant qu'il s'agit de personnes physiques ou de personnes morales (sociétés commerciales, associations par exemple). Ces personnes ont des droits et des obligations. Elles possèdent un patrimoine. Cette partie du cours permet d'aborder les théories du patrimoine, de droit de propriété et des droits de propriétés spécifiques comme les droits des marques, des brevets et les droits d'auteur et la propriété commerciale. Le statut du commerçant, de l'artisan, de l'agriculteur et des professions libérales sont également étudiés dans cette partie.

- L'entreprise et les contrats

On étudie dans cette partie la manière dont se forment les contrats et les sanctions que la loi propose lorsqu'une des parties n'exécute pas correctement les obligations qui lui incombent.

On abordera aussi certains contrats comme le contrat de vente, le contrat d'entreprise, la vente du fonds de commerce, la location gérance du fonds de commerce et les contrats de consommation.

L'entreprise est en relation avec les banques : dans ce cadre, on étudie les caractéristiques du compte bancaire, les contrats de crédit aux entreprises et le mécanisme des sûretés (comme la caution, l'hypothèque).

- L'entreprise et ses responsabilités

Cette dernière partie permet de cerner le fondement et les caractéristiques de la responsabilité civile extra contractuelle et ceux de la responsabilité pénale.

Approche pédagogique :

J'aborde le cours par la méthode des cas à partir de documents. Ce travail est réalisé en classe (seul ou par groupe) ou à la maison. Des cas pratiques et des études de documents type examen sont proposés pour chacun des chapitres.

Une plate-forme de travail collaboratif (google gsuite- classe virtuelle) permet de visionner les documents audio et/ou vidéo déposés pour travailler les thématiques du cours à la maison, de réaliser des QCM en ligne et de déposer vos productions.

Modalités d'évaluation :

- Un devoir surveillé toutes les 5 semaines environ positionnés le vendredi après midi et deux DCG blanc (semaine banalisée après les vacances de Noël et après les vacances de Pâques)
- Tests flashs (1/4 d'heure) sur le cours au rythme de deux par mois
- Attribution de notes à l'oral (qui vise à évaluer la participation et les travaux faits en classe)